

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION · LEO-CGU-001

Conditions générales d'utilisation

Conditions applicables à toute personne physique qui accède à la Plateforme LÉONARD ou utilise le Dispositif, dans le cadre de l'abonnement souscrit par son Entité.

Objet du document : les présentes conditions générales d'utilisation définissent les droits et obligations de la SOCIÉTÉ et de chaque Utilisateur : création et sécurité du Compte, usages autorisés, propriété des contenus, protection des données à caractère personnel, garanties et responsabilité. Elles complètent les conditions générales de services conclues avec l'Entité (LEO-CGS-001) et l'Accord de traitement des données. En vigueur à compter du 1^{er} juin 2025.

Référence **LEO-CGU-001** · version **2.0** du 1^{er} octobre 2026 · contact : contact@leonard-ergo.com

LEONARD, SAS au capital de 50 000 €, inscrite au RCS de Chambéry sous le n° 942 780 867 00019
— 19 boulevard de la mer Caspienne, BP 40326, 73370 Le Bourget-du-Lac.

VERSION

2.0 · Validé

DATE1^{er} octobre 2026**AUTEUR**

Bertrand Giffon

Sommaire

—	Préambule	p. 2
01	Définitions	p. 3
02	Objet	p. 4
03	Accessibilité et disponibilité du Dispositif	p. 4
3.1	Description du Dispositif	p. 5
3.2	Modalités d'accès au Logiciel	p. 6
3.3	Création d'un Compte	p. 7
04	Utilisation du Dispositif	p. 12
4.1	Usages autorisés	p. 12
4.2	Licence d'utilisation du Dispositif	p. 12
4.3	Propriété des contenus et des Données intégrés par l'Entité et l'Utilisateur	p. 15
4.4	Interopérabilité, API et connecteurs	p. 16
05	Propriété intellectuelle	p. 17
06	Suspension – Suppression – Disponibilité	p. 19
07	Règles de conduite et de modération	p. 19
08	Protection des données à caractère personnel	p. 21
8.0	Rôles respectifs	p. 21
8.1	Données à caractère personnel traitées sur la Plateforme	p. 21
8.2	Accessibilité des Données Personnelles	p. 24
09	Garanties et responsabilité	p. 24
9.1	Obligations et garanties de la SOCIÉTÉ	p. 25
9.2	Obligations de l'Utilisateur	p. 26
9.3	Exclusions et limitation	p. 26
10	Maintenance, dysfonctionnements et mise à jour du Dispositif	p. 28
11	Droit applicable et juridiction compétente	p. 29
12	Contact éditeur	p. 29
—	Suivi des versions	p. 30

Préambule

La société LÉONARD, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 942 780 867, dont le siège social est situé 19 boulevard de la mer Caspienne, BP 40326, 73370 Le Bourget-du-Lac, représentée par son président en exercice, dûment habilité aux fins des présentes (ci-après la « **SOCIÉTÉ** »), développe, édite et commercialise un dispositif incluant (i) une suite de services numériques en mode SaaS, accessible via une application web et une application mobile (ci-après le « **Logiciel** »), et (ii) du matériel, à savoir des capteurs d'électromyographie de surface (EMG) et de fréquence cardiaque (ci-après les « **Équipements** »), permettant d'objectiver l'activité musculaire, cardiaque et posturale de personnes physiques en situation de travail, afin d'aider les professionnels de la prévention à réduire les risques de troubles musculo-squelettiques (ci-après ensemble le « **Dispositif** »).

Le Dispositif est mis à disposition sous les appellations « LÉONARD Ergo » et « Hub Léonard », marques enregistrées et propriété de la SOCIÉTÉ.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** ») s'appliquent à toute utilisation du Dispositif par toute personne physique souhaitant bénéficier des Services du Dispositif, quel que soit le support d'utilisation (l'« **Utilisateur** »). L'accès au Dispositif par l'Utilisateur et son utilisation sont soumis au respect des présentes CGU.

L'Utilisateur accepte les présentes CGU en cochant, lors de la création de son Compte, la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation », après avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance dans leur intégralité et de les enregistrer sur un support durable. Cette acceptation est enregistrée par la SOCIÉTÉ avec l'identifiant de l'Utilisateur, la date et l'heure de l'acceptation et la version des CGU acceptée, ces éléments constituant entre les Parties la preuve de l'acceptation, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Aucun accès aux Services n'est possible sans cette acceptation. L'Utilisateur déclare agir dans le cadre de ses fonctions au sein de l'Entité, ou de la mission ou invitation qui lui est confiée par elle, et disposer des habilitations nécessaires à cet effet.

La SOCIÉTÉ peut modifier les présentes CGU, notamment pour tenir compte d'une évolution des fonctionnalités du Dispositif, de la réglementation ou de ses pratiques de sécurité. Toute nouvelle version est notifiée à l'Entité et aux Utilisateurs, par message dans la Plateforme et à l'adresse électronique associée à leur Compte, au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur, sauf lorsque la modification est imposée par une disposition légale

ou réglementaire ou par un impératif de sécurité, auquel cas elle prend effet dès sa notification. La notification indique la date d'entrée en vigueur et les principales modifications apportées.

Lorsque la modification affecte de manière substantielle les droits ou obligations des Utilisateurs, la nouvelle version est soumise à leur acceptation dans les conditions prévues ci-dessus lors de la première connexion suivant son entrée en vigueur ; à défaut d'acceptation, l'accès aux Services est suspendu jusqu'à celle-ci. Les autres modifications sont réputées acceptées par la poursuite de l'utilisation de la Plateforme après leur entrée en vigueur.

La version en vigueur des CGU, ainsi que l'historique des versions précédentes avec leurs dates d'application (tableau en fin de document), sont consultables à tout moment sur le site <https://leonard-ergo.com/>. Les CGU applicables à un fait donné sont celles en vigueur à la date de ce fait.

Article 1. Définitions

- « **Compte** » désigne le compte personnel de l'Utilisateur sur la Plateforme, accessible via un identifiant et un mot de passe propres à l'Utilisateur, ou via l'authentification unique de son Entité.
- « **Entité** » désigne la personne morale du secteur privé agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et ayant souscrit aux Services et au Dispositif dans le cadre d'un contrat de services séparé avec la SOCIÉTÉ (les « **CGS** »). Une Entité correspond à une organisation sur la Plateforme.
- « **Équipe** » désigne un groupe d'Utilisateurs d'une même Entité, constitué par un Superviseur, avec lequel un projet, une analyse, une comparaison ou un profil peut être partagé ; ses membres le consultent et le modifient sans pouvoir le supprimer ni le dé-partager.
- « **Gestionnaire de comptes** » désigne l'Utilisateur, désigné par l'Entité, chargé de la gestion des Comptes de l'organisation sur la Plateforme, sans accès aux données (Rôle ADMIN). Ce Rôle est facultatif.
- « **Personne Physique Cible** » désigne la personne physique dont l'activité musculaire, cardiaque ou posturale est captée et analysée, dans l'objectif de diminuer ou de prévenir les troubles musculo-squelettiques auxquels elle s'expose dans le cadre de son

activité. Elle ne dispose pas de Compte et n'est connue de la Plateforme que par un pseudonyme.

- « **Plateforme** » désigne le Logiciel, comprenant l'ensemble des composants informatiques (notamment les programmes en code source et objet, leur documentation technique, les noms de domaine, les travaux de conception, la documentation utilisateur, la base de données), la charte graphique et le contenu, ainsi que l'ensemble des droits y afférents, accessible via les sites web <https://hub.leonard-ergo.com> (espace de travail et centre de ressources) et <https://mon-compte.leonard-ergo.com> (administration des Comptes) et via l'application mobile « LÉONARD ergo » disponible sur l'App Store d'Apple et Google Play, et dont la SOCIÉTÉ est propriétaire.
- « **Rôle** » désigne le niveau d'habilitation attribué à un Compte lors de son invitation, parmi Utilisateur (« USER »), Superviseur (« SUPERVISOR »), Gestionnaire de comptes (« ADMIN ») et Lecteur (« VIEWER »), tels que définis à l'article 3.3.1. Le rôle « SUPER-ADMIN » est réservé au personnel de la SOCIÉTÉ.
- « **Services** » désigne les services proposés par la SOCIÉTÉ pour le Dispositif et sur la Plateforme. Ces services peuvent différer selon le Rôle de l'Utilisateur, l'abonnement souscrit par l'Entité et ses besoins.
- « **Superviseur** » désigne l'Utilisateur, désigné par l'Entité, responsable de la démarche de prévention et, tant que l'Entité n'a pas de Gestionnaire de comptes, de la gestion des Comptes de l'organisation sur la Plateforme (Rôle SUPERVISOR).
- « **Utilisateur** » désigne toute personne physique qui accède à la Plateforme fournie par la SOCIÉTÉ, directement ou indirectement, quel que soit son Rôle, y compris les Lecteurs invités par une Entité.

Article 2. Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les droits et obligations de la SOCIÉTÉ et de l'Utilisateur dans le cadre de l'accès à la Plateforme et/ou au Dispositif et de l'utilisation qui en est faite.

Article 3. Accessibilité et disponibilité du Dispositif

3.1. Description du Dispositif

3.1.1 La Plateforme

La Plateforme est une suite de services numériques SaaS destinée aux professionnels de la prévention et de la santé au travail, permettant de cartographier et d'analyser l'activité de Personnes Physiques Cibles afin d'améliorer le pilotage de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), en offrant notamment les fonctionnalités suivantes.

Version mobile :

- gestion de la connexion avec les capteurs d'électromyographie de surface et de fréquence cardiaque ;
- captation des contraintes musculaires via des capteurs d'électromyographie de surface ;
- captation de l'activité cardiaque via des capteurs de fréquence cardiaque ;
- captation vidéo via la caméra de l'appareil mobile (smartphone ou tablette) ;
- chiffrage des mesures sur l'appareil avant tout envoi.

Version web :

- analyse posturale par vidéo, avec floutage des vidéos produites et cotation selon les grilles RULA et REBA ;
- création de chroniques d'activité afin de séquencer les différentes actions de l'opérateur durant l'analyse ;
- calcul d'indicateurs de sollicitation musculaire et cardiaque et d'un score de risque TMS en fonction du temps d'exposition et des efforts ;
- graphiques, indicateurs clés, comparaison d'analyses, partage au sein des Équipes et avec des Lecteurs, export local des analyses ;
- centre de ressources de l'organisation.

L'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme est mis à disposition des Utilisateurs en fonction de l'abonnement souscrit par l'Entité et du Rôle attribué. Seule l'Entité détermine quel Utilisateur peut utiliser la Plateforme.

La SOCIÉTÉ fait évoluer la Plateforme et ses fonctionnalités, notamment pour en améliorer les performances, la sécurité ou l'ergonomie, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation ou pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités. Ces évolutions ne donnent lieu à aucune indemnité et n'engagent pas la responsabilité de la SOCIÉTÉ, dès lors qu'elles ne réduisent pas substantiellement les fonctionnalités décrites dans la Documentation en vigueur à la date de souscription de l'abonnement par l'Entité. La suppression ou la modification substantielle d'une fonctionnalité utilisée par l'Entité est notifiée à celle-ci avec le préavis et ouvre les droits prévus à l'article 1.3 des CGS. L'Utilisateur en est informé par l'Entité ou par message dans la Plateforme.

3.1.2 Le Dispositif

Le Dispositif est mis à disposition des Utilisateurs par l'Entité, laquelle dispose des Équipements nécessaires à l'utilisation complète des fonctionnalités de la Plateforme. Ces Équipements peuvent appartenir à l'Entité ou lui avoir été loués par la SOCIÉTÉ dans le cadre de l'abonnement souscrit.

Sans les Équipements, l'Utilisateur accepte que de nombreuses fonctionnalités de la Plateforme ne soient ni accessibles ni fonctionnelles ; la Plateforme utilisée sans Équipement se limite alors à la consultation des données des Personnes Physiques Cibles et de l'Entité. L'Utilisateur reconnaît que pour utiliser le Dispositif dans sa globalité, il doit être en possession des Équipements et du Logiciel.

3.2. Modalités d'accès au Logiciel

3.2.1 Le Logiciel est accessible, sans frais supplémentaires pour l'Utilisateur, directement via la Plateforme : sur le web en mode SaaS aux adresses <https://hub.leonard-ergo.com> (espace de travail et centre de ressources) et <https://mon-compte.leonard-ergo.com> (administration des Comptes), ou via les boutiques d'applications en version iOS ou Android sous le nom « LÉONARD ergo » (version mobile), dès la souscription d'un abonnement par l'Entité auprès de la SOCIÉTÉ.

La version web est utilisable depuis tout ordinateur, fixe ou portable, quel que soit son système d'exploitation, au moyen d'un navigateur web courant maintenu à jour, sans ins-

tallation de logiciel. Les fonctionnalités de captation (connexion aux Équipements, caméra) ne sont disponibles que dans la version mobile : pour les utiliser, l'Utilisateur doit installer l'application « LÉONARD ergo » sur un smartphone ou une tablette disposant d'une version d'iOS ou d'Android supportée et de la technologie Bluetooth 5.0 ou supérieure ; aucun autre appareil n'est accepté comme support de captation. La mesure fonctionne hors ligne ; l'envoi des mesures, la consultation et la connexion nécessitent un accès à Internet.

L'Utilisateur doit disposer d'une connexion au réseau Internet fonctionnelle pour accéder à la Plateforme et au Logiciel, quelle que soit la version utilisée. Il est seul responsable de sa connexion et des frais associés. La SOCIÉTÉ précise dans la Documentation les prérequis techniques et configurations supportées (systèmes d'exploitation, navigateurs, versions). L'Utilisateur est responsable du respect de ces prérequis ; la SOCIÉTÉ ne garantit pas le fonctionnement du Logiciel sur une configuration non conforme à la Documentation.

3.2.2 L'utilisation du Logiciel est conditionnée à la création d'un Compte pour chaque Utilisateur, sous la responsabilité de l'Entité. La communication de données à caractère personnel est requise pour permettre à chaque Utilisateur de créer son Compte et d'y accéder. L'accès aux fonctionnalités de la Plateforme nécessite que l'ensemble des informations sollicitées par le Logiciel aient été renseignées par l'Entité ou l'Utilisateur.

Lors de la création du Compte, l'appareil de l'Utilisateur génère une paire de clés de chiffrement propre à l'Utilisateur (article 8.1.5). La clé privée est conservée dans le stockage sécurisé de ses appareils et n'est jamais connue de la SOCIÉTÉ. L'Utilisateur est informé qu'en cas de perte de sa clé privée sur l'ensemble de ses appareils, la SOCIÉTÉ ne peut pas la restaurer : les données dont il était le seul destinataire deviennent définitivement inaccessibles, les autres étant rétablies par les Utilisateurs qui y ont également accès selon le protocole de remplacement de clé décrit dans la Documentation. La SOCIÉTÉ recommande à chaque Utilisateur de sauvegarder sa clé privée dans un fichier chiffré par un mot de passe de son choix, conservé hors ligne, au moyen de la fonction prévue à cet effet.

Pour connaître la manière dont sont collectées et traitées les données à caractère personnel sur la Plateforme, l'Utilisateur est invité à se reporter à l'article 8 et aux Politiques de confidentialité communiquées par l'Entité et par la SOCIÉTÉ.

3.3. Création d'un Compte

3.3.1 Rôles. Pour accéder au Logiciel et bénéficier des Services, les Utilisateurs sont tenus de disposer d'un Compte sur la Plateforme. Le Compte ne peut être créé qu'à partir de l'entrée en vigueur de la relation contractuelle entre l'Entité et la SOCIÉTÉ, sur invitation adressée à l'adresse électronique professionnelle de l'Utilisateur par un Superviseur ou le Gestionnaire de comptes de l'Entité, ou par la SOCIÉTÉ. La création du Compte est gratuite, à l'exception des frais de connexion à Internet et de téléphonie mobile, à la charge exclusive de l'Utilisateur.

Le Rôle est fixé lors de l'invitation et ne peut être modifié ensuite ; un changement de Rôle suppose la suppression du Compte, avec transfert de ses données, et une nouvelle invitation.

- **Utilisateur (USER)** : préventeur, ergonomiste, référent ou chercheur qui réalise les mesures. Il accède à ses propres projets, campagnes, profils et analyses, ainsi qu'à ceux partagés avec une Équipe dont il est membre. Le reste des données de l'Entité lui est invisible.
- **Superviseur (SUPERVISOR)** : responsable de la démarche de prévention de l'Entité, au moins un par Entité. Il accède en lecture et en écriture à l'ensemble des données de son Entité, constitue les Équipes et invite les Lecteurs. Tant que l'Entité n'a pas de Gestionnaire de comptes, il invite aussi les Utilisateurs, valide les remplacements de clé et supprime les Comptes. Il ne peut agir au-delà de son Entité.
- **Gestionnaire de comptes (ADMIN)** : personne désignée par l'Entité (service informatique, par exemple) pour gérer les Comptes sans accéder aux mesures. Ce Rôle est facultatif ; son Compte est créé sur invitation de la SOCIÉTÉ, à la demande de l'Entité. Il invite les Utilisateurs, les Superviseurs et les Lecteurs de son Entité, supprime les Comptes, valide les remplacements de clé et suit la consommation, depuis l'espace d'administration des Comptes. Il ne détient aucune clé et n'accède à aucune donnée de l'Entité. Dès qu'un Gestionnaire de comptes existe, ces fonctions lui reviennent et le Superviseur ne les exerce plus. Il n'est pas décompté dans le quota d'Utilisateurs de l'Entité.
- **Lecteur (VIEWER)** : tiers invité par un Superviseur ou le Gestionnaire de comptes pour consulter un résultat (médecin du travail, direction, client final du préventeur), que les Utilisateurs et les Superviseurs partagent ensuite avec lui. Il accède en lecture seule,

sur la version web uniquement, aux pages de résultats explicitement partagées avec lui, sans accès aux vidéos brutes ni aux signaux bruts, et ne peut rien exporter. Les Lecteurs ne sont pas décomptés dans le quota d'Utilisateurs de l'Entité.

- **SUPERADMIN** : personnel de la SOCIÉTÉ. Il crée et active les organisations, fixe leurs quotas et leur mode d'authentification, invite leur premier Superviseur et, à la demande de l'Entité, son Gestionnaire de comptes. Il accède aux métadonnées de toutes les organisations mais ne détient aucune clé permettant de lire les mesures d'une Entité.

Les droits de lecture sur les données chiffrées ne découlent pas du seul Rôle mais de la détention, par le Compte, d'une clé de fichier chiffrée pour sa clé publique, produite par l'appareil d'un Utilisateur déjà autorisé. La matrice complète des habilitations constitue l'annexe A2 de l'Accord de traitement des données conclu entre l'Entité et la SOCIÉTÉ.

3.3.2 Création et authentification. Pour créer son Compte, l'Utilisateur renseigne les informations demandées (nom, prénom, adresse électronique professionnelle, fonction, etc.). La SOCIÉTÉ ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité d'accès liée à une erreur figurant dans l'adresse électronique communiquée. Le Compte naît à la première connexion avec l'adresse invitée ; l'invitation reste valable jusqu'à son utilisation ou sa suppression par un Superviseur ou le Gestionnaire de comptes.

Lorsque l'Entité a activé l'authentification unique (SSO) proposée par la SOCIÉTÉ, au moyen de son annuaire Microsoft Entra ID, l'Utilisateur se connecte à la Plateforme avec les identifiants de son Entité, sans définir de mot de passe propre à la Plateforme. Dans ce cas, la politique de mots de passe, l'authentification multifacteur et la gestion du cycle de vie des comptes (création, suspension, suppression) relèvent de l'Entité et de son fournisseur d'identité, et la SOCIÉTÉ n'intervient pas dans la vérification des identifiants. La désactivation du compte de l'Utilisateur dans l'annuaire de l'Entité entraîne la perte de son accès à la Plateforme.

À défaut d'authentification unique, l'Utilisateur définit un mot de passe propre à la Plateforme. Conformément aux recommandations de la CNIL et de l'OWASP, ce mot de passe comporte de douze (12) à cent vingt-huit (128) caractères, sans exigence de composition particulière ; le Logiciel refuse les mots de passe figurant dans une liste de mots de passe courants, ceux contenant le nom ou l'adresse électronique de l'Utilisateur et les suites trop répétitives. Les mots de passe sont conservés sous forme de hachage salé. La réinitialisation s'effectue par un lien à usage unique envoyé à l'adresse du Compte, valable une

(1) heure. La SOCIÉTÉ peut renforcer ces exigences ou imposer un renouvellement du mot de passe en cas de suspicion de compromission. La Plateforme ne met pas en œuvre d'authentification multifacteur propre : la SOCIÉTÉ recommande aux Entités l'authentification unique afin d'appliquer leur propre politique de second facteur.

Chaque Utilisateur, quel que soit son Rôle, est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de son mot de passe, et le cas échéant de ceux de son Entité utilisés pour l'authentification unique, ainsi que de leur conservation. Chaque Utilisateur ne peut disposer que d'un Compte par Entité. Les informations fournies lors de l'inscription doivent être exactes, loyales et à jour ; elles engagent l'Utilisateur.

3.3.3 Sécurité du Compte. L'Utilisateur est seul responsable de l'activité de son Compte, de l'utilisation et de la confidentialité de ses identifiants de connexion. Toute connexion à son Compte est réputée être réalisée par l'Utilisateur. Le Compte est attaché à l'Utilisateur à titre strictement personnel et nominatif ; l'Utilisateur s'interdit de le divulguer à toute autre personne. Une session reste ouverte jusqu'à la déconnexion ; l'Utilisateur se déconnecte à la fin de son utilisation, en particulier sur un appareil partagé.

En cas de perte, de vol ou de divulgation de ses identifiants, ou de connexion non autorisée à son Compte, constatée ou seulement suspectée, l'Utilisateur en informe sans délai la SOCIÉTÉ, par écrit à l'adresse support@leonard-ergo.com, ainsi que l'Entité dont il relève. La SOCIÉTÉ suspend alors l'accès au Compte concerné et procède à la réinitialisation des identifiants dans les meilleurs délais, au plus tard dans les quatre (4) heures ouvrées suivant la réception du signalement. Lorsque l'Utilisateur s'authentifie par l'authentification unique de son Entité (article 3.3.2), la SOCIÉTÉ suspend l'accès à la Plateforme et l'Entité procède à la réinitialisation des identifiants dans son propre annuaire. En cas de perte ou de compromission suspectée d'un appareil détenant sa clé privée, l'Utilisateur engage en outre le remplacement de sa clé, validé par le Gestionnaire de comptes de son Entité ou, tant qu'elle n'en a pas, par un Superviseur, selon la Documentation.

Si la compromission des identifiants est susceptible d'avoir permis un accès non autorisé à des Données Personnelles, la SOCIÉTÉ la traite comme une violation de données au sens de l'article 33 du RGPD et la notifie à l'Entité, responsable de traitement, dans les conditions et délais prévus à l'Accord de traitement des données, afin que celle-ci puisse apprécier ses propres obligations de notification à l'autorité de contrôle et d'information des personnes concernées. L'Utilisateur collabore à l'analyse de l'incident et communique à la SOCIÉTÉ et à l'Entité les éléments utiles dont il dispose (date et circonstances, appareils concernés,

actions constatées).

Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des codes d'accès de l'Utilisateur et leurs conséquences relèvent de sa responsabilité jusqu'au signalement prévu ci-dessus, sauf si la compromission résulte d'un manquement de la SOCIÉTÉ à ses obligations de sécurité.

3.3.4 Unicité du Compte. L'Utilisateur s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres Comptes que celui créé sur invitation, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers, et à ne pas prêter son Compte, y compris à une Personne Physique Cible. Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande explicite de l'Utilisateur et d'une autorisation expresse de la SOCIÉTÉ. Le fait de créer ou d'utiliser de nouveaux Comptes sans y avoir été autorisé peut entraîner la suspension immédiate des Comptes de l'Utilisateur et de tous les services associés.

Toute création de Compte liée à un formulaire incomplet ou comportant des informations erronées et/ou fantaisistes est susceptible d'être annulée sans indemnité ni préavis par la SOCIÉTÉ, ou d'empêcher l'accès à tout ou partie du Dispositif. En tout état de cause, la SOCIÉTÉ dispose, à tout moment, de la possibilité de désactiver un Compte et/ou de retirer l'accès à tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel, notamment en cas de rupture du contrat entre l'Entité et la SOCIÉTÉ ou de non-respect par l'Utilisateur des présentes CGU, sans préjudice de tous recours ou voies de droit.

3.3.5 Suppression du Compte. L'Utilisateur peut demander la suppression de son Compte par écrit à la SOCIÉTÉ, à l'adresse support@leonard-ergo.com, ou auprès du Gestionnaire de comptes de son Entité ou, tant qu'elle n'en a pas, d'un Superviseur, qui dispose également de cette faculté. La SOCIÉTÉ en informe l'Entité, responsable de traitement, et désactive le Compte dans un délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception de la demande, la désactivation rendant immédiatement toute session inutilisable.

Le Compte pouvant être seul détenteur de la clé de certaines données (analyses, projets, profils dont l'Utilisateur est l'unique destinataire), sa suppression définitive n'est exécutée qu'une fois ces données transférées à un autre membre de l'Entité désigné par le Gestionnaire de comptes ou, tant que l'Entité n'en a pas, par un Superviseur, ou explicitement abandonnées par celui-ci. L'Entité dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la désactivation pour procéder à ce choix ; à défaut, les données concernées sont réputées abandonnées et supprimées avec le Compte.

À la finalisation, la SOCIÉTÉ supprime les clés de fichier chiffrées pour le Compte, ce qui

rend définitivement illisibles, y compris pour la SOCIÉTÉ et son hébergeur, les données dont l'Utilisateur était le seul destinataire, puis supprime les données du Compte (nom, adresse électronique, rôle, appareils, clé publique). Les enregistrements correspondants subsistent dans les sauvegardes de la base de données pendant sept (7) jours au plus, sans pouvoir être restaurés ni consultés dans l'intervalle. Seule la trace de la demande de suppression et de son exécution est conservée, à des fins de preuve.

La clé privée de l'Utilisateur n'étant jamais connue de la SOCIÉTÉ, il appartient à l'Utilisateur de l'effacer de ses appareils en se déconnectant avec effacement des clés ou en supprimant les données locales, conformément à la Documentation ; sur iOS, la désinstallation seule de l'application ne suffit pas à effacer la clé.

Article 4. Utilisation du Dispositif

4.1. Usages autorisés

Le Dispositif permet à l'Utilisateur de capter et de prendre connaissance des données récoltées concernant les Personnes Physiques Cibles et d'accéder à des représentations graphiques et à des analyses de ces données, dans le cadre de la démarche de prévention de l'Entité.

Les Utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser le Dispositif et/ou la Plateforme à des fins illégales, contraires aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, ou non conformes aux présentes CGU, et à n'utiliser le Dispositif que dans le cadre de leurs activités au sein de l'Entité et/ou en lien avec les objectifs et les missions de l'Entité. Le Dispositif est destiné à l'évaluation des situations de travail ; l'Utilisateur s'interdit d'utiliser ses résultats à des fins d'évaluation individuelle, de suivi disciplinaire ou de décision relative à la relation de travail d'une Personne Physique Cible, ainsi qu'à des fins médicales, diagnostiques ou thérapeutiques.

En particulier, l'Utilisateur s'engage à respecter les règles de conduite et de modération prévues à l'article 7.

4.2. Licence d'utilisation du Dispositif

La SOCIÉTÉ concède à l'Utilisateur un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif du Logiciel et du Dispositif, pour les besoins de l'activité de l'Entité à laquelle l'Utilisateur est rattaché ou par laquelle il est invité. La licence est limitée à la durée de l'abonnement souscrit par l'Entité auprès de la SOCIÉTÉ, en contrepartie du paiement du prix de l'abonnement, tel que prévu aux CGS.

Cette licence est exclusive de la concession de tout autre droit et n'emporte en aucun cas une cession des droits de propriété intellectuelle rattachés au Dispositif au bénéfice de l'Utilisateur, ni le droit de réaliser tout acte non expressément autorisé, notamment les droits de copie, de modification, de traduction, d'adaptation, d'arrangement, d'évolution ou de décompilation du Logiciel et/ou du Dispositif et/ou de leurs composants, y compris dans le cadre de leur destination contractuelle.

Il est notamment interdit à l'Utilisateur :

- de réaliser des copies, provisoires ou permanentes, du Logiciel et de la Plateforme, de ses pages écran, de leur enchaînement, de son contenu ou d'un élément quelconque du Logiciel et de la Plateforme, notamment les marques de la SOCIÉTÉ ;
- de réaliser des copies ou reproductions des Équipements et du Dispositif, de leurs composants, éléments ou contenus ;
- de diffuser, distribuer, louer, commercialiser, sous-licencier (sauf accord exprès préalable écrit de la SOCIÉTÉ), céder ou mettre à disposition, de manière directe ou indirecte, le Dispositif en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ;
- d'utiliser les spécifications du Dispositif pour créer ou permettre la création ou la commercialisation d'une application, d'un programme, d'un logiciel, d'une plateforme, d'un matériel ou d'un équipement dont l'objet, la fonction ou l'expression serait substantiellement ou formellement similaire à celui du Dispositif, ainsi que tout autre acte portant atteinte aux droits de la SOCIÉTÉ ;
- de réaliser ou de faire réaliser toute intrusion, tentative d'intrusion, test de vulnérabilité, test d'intrusion ou analyse de la surface exposée du Logiciel, de la Plateforme ou de l'infrastructure de la SOCIÉTÉ, sans accord préalable et écrit de la SOCIÉTÉ fixant le périmètre, les dates, les comptes de test, les règles d'engagement et les points de contact, tout test étant réalisé hors données réelles ; les tests souhaités par l'Entité

sont organisés dans les conditions prévues au plan d'assurance sécurité communiqué à l'Entité ;

- de modifier, adapter, faire évoluer, altérer, réviser ou décompiler le Logiciel à quelque fin que ce soit ;
- d'utiliser les Équipements pour un autre usage que celui prévu aux présentes et indépendamment du Dispositif ;
- d'utiliser ses mots de passe et/ou identifiants à des fins autres que leur stricte finalité d'authentification ;
- d'interfacer, connecter ou intégrer la Plateforme ou le Dispositif avec un logiciel, service ou équipement tiers par un autre moyen que les formats d'export et, lorsqu'ils existent, les interfaces de programmation ou connecteurs mis à disposition par la SOCIÉTÉ, ou en dehors d'un accord préalable et écrit de la SOCIÉTÉ, dans les conditions de l'article 4.4 ; cette interdiction ne fait pas obstacle aux droits reconnus à l'utilisateur légitime par les articles L.122-6-1 et L.122-6-2 du Code de la propriété intellectuelle ;
- d'insérer des écrans ou dispositifs intermédiaires permettant de modifier le nombre d'utilisateurs autorisés ;
- de céder, louer, sous-louer ou transférer sa licence d'utilisation à un tiers n'appartenant pas à l'Entité sans le consentement préalable écrit de cette dernière et de la SOCIÉTÉ ;
- de dénigrer la SOCIÉTÉ ou le Dispositif par des déclarations publiques inexactes, trompeuses ou sans base factuelle suffisante, ou de tenir des propos diffamatoires ou injurieux à l'encontre de la SOCIÉTÉ, sur quelque support que ce soit ; l'expression de bonne foi d'un avis critique objectif reste libre ;
- d'usurper l'identité d'un tiers ou de tout autre Utilisateur ;
- de diffuser ou tenter de diffuser des virus informatiques ou tout élément nuisible par l'intermédiaire du Dispositif.

À défaut, la SOCIÉTÉ se réserve le droit d'engager la responsabilité pénale et/ou civile de l'Utilisateur.

Signalement de bonne foi. Un Utilisateur qui découvre fortuitement, dans le cadre d'un usage normal de la Plateforme, une faille ou une vulnérabilité de sécurité s'engage à la

signaler sans délai à la SOCIÉTÉ, au point de contact sécurité désigné dans le plan d'assurance sécurité ou à l'adresse dpo@leonard-ergo.com, et à s'abstenir de l'exploiter, de la reproduire au-delà de ce qui est nécessaire à sa démonstration, de la divulguer à des tiers et d'accéder, copier ou modifier des données qui ne sont pas les siennes. Un tel signalement, effectué de bonne foi et dans ces limites, ne constitue pas une violation des présentes CGU et ne donne lieu à aucune action de la SOCIÉTÉ à l'encontre de l'Utilisateur. La SOCIÉTÉ accuse réception du signalement et tient l'Utilisateur informé de sa prise en compte.

4.3. Propriété des contenus et des Données intégrés par l'Entité et l'Utilisateur

4.3.1 L'ensemble des éléments intégrés à la Plateforme par l'Entité ou par un Utilisateur (fichiers de mesure, vidéos, images, documents, annotations, données de configuration, données à caractère personnel et, plus généralement, tout contenu et toute information, ainsi que les résultats d'analyse produits à partir de ces éléments) demeurent la propriété exclusive de l'Entité, ou de l'Utilisateur lorsqu'ils lui appartiennent en propre. La SOCIÉTÉ n'acquiert aucun droit sur ces éléments autre que la licence limitée prévue à l'article 4.3.3. Les fichiers de mesure, vidéos, résultats et observations sont chiffrés de bout en bout dans les conditions décrites à l'article 9.1.1 des CGS ; la SOCIÉTÉ n'y a pas accès en clair, en dehors de la mémoire du service de traitement le temps d'un calcul.

4.3.2 L'Entité et l'Utilisateur garantissent disposer de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires pour intégrer ces éléments à la Plateforme et les traiter au moyen du Dispositif, notamment au titre de la propriété intellectuelle et des droits des tiers. Ils garantissent la SOCIÉTÉ contre toute réclamation d'un tiers fondée sur les éléments qu'ils ont intégrés, dans les conditions prévues aux CGS.

4.3.3 L'Entité et l'Utilisateur concèdent à la SOCIÉTÉ, à titre gratuit, pour le monde entier et pour la durée de l'abonnement souscrit par l'Entité, augmentée de la période de réversibilité, une licence non exclusive d'héberger, stocker, reproduire, traiter, transmettre et afficher ces éléments, aux seules fins de fournir les Services à l'Entité et à ses Utilisateurs, d'en assurer la sécurité et la maintenance, et d'exécuter les obligations légales et contractuelles de la SOCIÉTÉ. La SOCIÉTÉ n'utilise ces éléments à aucune autre fin, notamment commerciale, statistique ou d'entraînement de modèles, et ne les communique à aucun tiers en dehors des sous-traitants listés à l'Accord de traitement des données ou

des destinataires désignés par l'Entité.

4.3.4 Lorsque les éléments intégrés comportent l'image, la voix ou l'identité de personnes physiques, notamment les Personnes Physiques Cibles filmées lors des analyses, l'Entité, en sa qualité de responsable de traitement, et l'Utilisateur garantissent que la captation et le traitement de ces éléments reposent sur une base légale appropriée, que les personnes concernées ont été préalablement informées conformément à la réglementation applicable et que leur consentement a été valablement recueilli, dans tous les cas, avant la mesure ; la Plateforme ne comporte pas de mécanisme de recueil du consentement. L'Utilisateur désigne les Personnes Physiques Cibles par un pseudonyme et ne renseigne dans la Plateforme aucune information permettant de les identifier directement. Les vidéos produites par le traitement sont floutées par la Plateforme ; l'Utilisateur est informé que la vidéo source, non floutée, est conservée chiffrée comme les autres fichiers de l'analyse jusqu'à sa suppression. La SOCIÉTÉ, qui n'a pas accès au contenu de ces éléments, ne saurait être tenue responsable d'une atteinte au droit à l'image ou à la vie privée d'une personne physique résultant des éléments intégrés par l'Entité ou l'Utilisateur, sauf manquement de sa part à ses propres obligations.

4.4. Interopérabilité, API et connecteurs

4.4.1 Principe. La SOCIÉTÉ reconnaît à l'Entité et aux Utilisateurs le droit de faire communiquer la Plateforme avec d'autres logiciels ou services dans les conditions du présent article et de l'article 6.3 des CGS, lequel prévaut en cas de contradiction.

4.4.2 Moyens autorisés. L'interopérabilité s'exerce exclusivement au moyen : (i) des formats d'export prévus par la Plateforme, réalisés localement par l'Utilisateur ; (ii) lorsque la SOCIÉTÉ les met à disposition, des interfaces de programmation (API) qu'elle publie et de leur documentation, ou des connecteurs développés ou agréés par elle vers des logiciels tiers (notamment logiciels QHSE, SIRH, outils de gestion de la prévention) ; (iii) de tout autre moyen expressément autorisé par écrit par la SOCIÉTÉ. L'Utilisateur est informé qu'à la date des présentes la Plateforme n'expose ni API publique ni connecteur tiers ; la mise à disposition d'API ou de connecteurs peut être subordonnée à l'activation par l'Entité d'un Service Optionnel et à l'acceptation de conditions techniques spécifiques (documentation, limites d'appels, versions supportées).

4.4.3 Identifiants d'accès. Les clés d'API et jetons d'accès, lorsqu'ils existent, sont délivrés à l'Entité, sous sa responsabilité. Ils sont strictement confidentiels, ne peuvent être partagés

qu'avec les prestataires ou éditeurs tiers désignés par l'Entité pour la mise en œuvre d'une intégration, et doivent être révoqués par l'Entité dès la fin de la mission de ces derniers. Toute utilisation des API au moyen d'identifiants de l'Entité est réputée effectuée par elle.

4.4.4 Règles d'usage. L'Utilisateur et l'Entité s'engagent à respecter la documentation et les limites techniques publiées; à ne pas contourner les mécanismes d'authentification, de chiffrement ou de limitation d'appels; à ne pas extraire massivement des données à d'autres fins que l'usage professionnel décrit à l'article 4.1 ou pour créer un service concurrent; à ne pas exposer les interfaces de la SOCIÉTÉ à des tiers non désignés. Les tests d'intrusion restent soumis à l'article 4.2.

4.4.5 Logiciels tiers et données. Le logiciel tiers connecté et son éditeur ne sont pas des sous-traitants de la SOCIÉTÉ. La transmission de données, y compris de Données Personnelles des Personnes Physiques Cibles, vers un logiciel tiers résulte d'une instruction de l'Entité, responsable de traitement, qui s'assure de la licéité de ce transfert, de l'information des personnes concernées et de la conformité du tiers destinataire. La SOCIÉTÉ n'est pas responsable du fonctionnement, de la sécurité ou de la disponibilité des logiciels tiers, ni des conséquences d'une interruption ou d'une modification de leurs propres interfaces. L'Entité est informée que les données exportées ou transmises à un tiers quittent le périmètre du chiffrement de bout en bout dès leur export ou leur réception par le tiers.

4.4.6 Évolutions. La SOCIÉTÉ peut faire évoluer ses formats d'export, API et connecteurs. Elle s'efforce de maintenir la compatibilité ascendante et informe l'Entité, avec un préavis raisonnable qui ne saurait être inférieur à trois (3) mois sauf impératif de sécurité, de toute modification incompatible ou de l'arrêt d'une version.

4.4.7 Suspension. La SOCIÉTÉ peut suspendre sans délai l'accès aux API en cas de risque pour la sécurité ou l'intégrité de la Plateforme, d'usage non conforme au présent article ou de dépassement manifeste des limites techniques, et en informe l'Entité dans les meilleurs délais.

4.4.8 Propriété. Les API, connecteurs, leur documentation et tout développement d'intégration réalisé par la SOCIÉTÉ demeurent sa propriété exclusive conformément à l'article 5. Les développements réalisés par l'Entité ou ses prestataires côté logiciel tiers restent la propriété de leurs auteurs.

Article 5. Propriété intellectuelle

5.1 Le Dispositif ainsi que l'ensemble des éléments le composant, ainsi que la Plateforme, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des dessins et modèles et/ou le droit des brevets, et sont la propriété exclusive de la SOCIÉTÉ ou, à tout le moins, celle-ci en est titulaire des droits.

La SOCIÉTÉ conserve également la propriété exclusive des moyens, outils, inventions, fonctionnalités, connecteurs, API, méthodes et savoir-faire préexistants, nés ou mis au point à l'occasion de l'exécution de l'abonnement, qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection spécifique, ainsi que de tout logiciel édité ou acquis par ses soins qui serait utilisé dans le cadre de l'abonnement de l'Entité.

5.2 Dans l'hypothèse où la SOCIÉTÉ ne serait pas titulaire des droits sur des éléments constituant ou représentés au sein du Dispositif, notamment les éléments graphiques, audiovisuels et textuels, elle garantit être en droit de les utiliser et de les diffuser.

5.3 Droit d'usage concédé. La SOCIÉTÉ concède à l'Entité et, par son intermédiaire, à chaque Utilisateur, un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable de la Plateforme et du Dispositif, pour le monde entier et pour la seule durée de l'abonnement souscrit par l'Entité, aux fins exclusives de l'usage professionnel décrit à l'article 4 et dans les conditions de la licence définie à l'article 4.2.

Toute utilisation de la Plateforme ou du Dispositif non expressément autorisée par les présentes CGU ou par un accord préalable et écrit de la SOCIÉTÉ est interdite et constitue un manquement aux CGU pouvant entraîner la suspension ou la suppression du Compte dans les conditions de l'article 6, sans préjudice des actions que la SOCIÉTÉ pourrait engager, notamment sur le fondement du Code de la propriété intellectuelle, en cas de reproduction, représentation, diffusion, adaptation ou exploitation non autorisée de tout ou partie de la Plateforme ou du Dispositif, même modifiés.

Les droits reconnus à l'utilisateur légitime par les articles L.122-6-1 et L.122-6-2 du Code de la propriété intellectuelle (notamment l'interopérabilité, dans les conditions prévues aux CGS) demeurent réservés.

L'Utilisateur et l'Entité s'engagent à ne pas porter atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité, à la sécurité ou au bon fonctionnement de la Plateforme et du Dispositif. Les présentes CGU n'emportent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Entité ou de l'Utilisateur, au-delà du droit d'utilisation concédé.

Article 6. Suspension – Suppression – Disponibilité

6.1 L'Entité et/ou la SOCIÉTÉ disposent de la possibilité de suspendre ou supprimer le Compte d'un Utilisateur à tout moment, notamment en cas de départ de l'Utilisateur ou de non-respect des présentes CGU, dans les conditions de l'article 3.3.5. L'accès au Logiciel, au Dispositif et à la Plateforme est alors révoqué pour cet Utilisateur ; la révocation d'un accès entraîne la suppression immédiate des clés de fichier chiffrées pour le Compte concerné.

6.2 L'accès d'un Utilisateur à la Plateforme et au Logiciel peut être suspendu et/ou résilié à tout moment, sans mise en demeure préalable et de plein droit, par la SOCIÉTÉ sur demande expresse de l'Entité, ou sur constatation par la SOCIÉTÉ d'une violation des règles de conduite prévues aux présentes CGU. Toute tentative d'accès par des mots de passe différents de ceux actifs est considérée comme une atteinte à un système de traitement automatisé de données relevant des lois en vigueur ; la SOCIÉTÉ se réserve le droit de faire cesser l'accès au Dispositif, en tout ou partie, sans que l'Utilisateur ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité. Les interruptions d'urgence pour motif de sécurité sont régies par l'article 2 de l'Annexe des CGS.

La SOCIÉTÉ se réserve par ailleurs le droit d'interrompre temporairement l'accès au Dispositif, au Logiciel et/ou à la Plateforme pour effectuer des mises à jour, des interventions techniques de maintenance ou d'amélioration, ou pour réparer une panne, dans les conditions de l'article 10. La SOCIÉTÉ ne sera tenue à aucune indemnité en cas d'interruption temporaire d'accès.

Nonobstant ce qui précède, l'accès de l'Utilisateur est totalement désactivé, sans que la responsabilité de la SOCIÉTÉ puisse être recherchée à ce titre, en cas de résiliation de l'abonnement par l'Entité et/ou par la SOCIÉTÉ conformément aux CGS ; en cas de non-respect d'une obligation contractuelle par l'Entité, notamment de ses obligations de paiement, conformément aux CGS ; ou en cas de risque et/ou d'attaque du Logiciel et/ou de la Plateforme par un Utilisateur. Toute suspension ou suppression d'un Compte est notifiée à l'Utilisateur à l'adresse électronique associée à son Compte.

Article 7. Règles de conduite et de modération

7.1 Lors de son utilisation du Dispositif, l'Utilisateur s'interdit tout comportement qui pourrait porter atteinte à la SOCIÉTÉ, à l'Entité et/ou à un autre Utilisateur ou à une Personne Physique Cible. Les propos tenus par l'Utilisateur, qu'ils soient ou non disponibles sur la Plateforme, l'engagent en son nom propre et ne peuvent engager, à quelque titre que ce soit, la SOCIÉTÉ. L'Utilisateur s'interdit notamment :

- d'usurper l'identité d'un autre Utilisateur ou de se faire passer pour un employé ou représentant de l'Entité ou de la SOCIÉTÉ ;
- de tenter d'obtenir auprès d'un autre Utilisateur des informations relatives à son Compte, telles que ses identifiants et/ou mots de passe ;
- de tenter d'obtenir ou de divulguer les données d'une Personne Physique Cible en dehors des prérogatives données par l'Entité et dans le respect des présentes CGU, ou de chercher à ré-identifier une Personne Physique Cible en dehors du cadre défini par l'Entité ;
- de violer une réglementation ou une loi en vigueur.

En cas de non-respect du présent article, la SOCIÉTÉ peut supprimer le Compte de l'Utilisateur lorsqu'elle en est avertie dans les conditions précisées aux présentes CGU.

7.2 L'Entité et l'Utilisateur sont responsables des contenus qu'ils inscrivent et diffusent au sein du Dispositif ; la responsabilité de la SOCIÉTÉ ne saurait être engagée de ce fait. Les informations, observations et commentaires rédigés par l'Entité et/ou l'Utilisateur, notamment sur les Personnes Physiques Cibles, le sont sans contrôle de la SOCIÉTÉ, qui n'y a pas accès et n'a ni pouvoir ni compétence pour évaluer ces éléments. À ce titre, l'Entité et l'Utilisateur s'interdisent notamment :

- de publier sur la Plateforme des contenus injurieux, haineux, racistes, révisionnistes, discriminatoires, dénigrants, obscènes, vulgaires, diffamatoires, contrevenant à une disposition légale, réglementaire ou contractuelle, ou encourageant des comportements répréhensibles au regard de la loi ;
- d'inciter au suicide, à commettre un crime ou un délit, ou de faire l'apologie de crimes de guerre ou contre l'humanité ;

- de menacer une personne ou un groupe de personnes et/ou leur emploi ;
- de publier sur la Plateforme des contenus portant atteinte aux droits de tiers ;
- de publier sur la Plateforme des contenus n'ayant aucun lien avec l'objectif pour lequel le Dispositif est mis à disposition, notamment des informations médicales ou des données relatives à l'état de santé d'une Personne Physique Cible ;
- de violer la législation sur le secret médical ou, de façon générale, toute réglementation ou loi en vigueur.

En cas de non-respect du présent article, la SOCIÉTÉ peut supprimer le Compte de l'Utilisateur et retirer l'accès au Dispositif à l'Entité, lorsqu'elle en est avertie dans les conditions précisées aux présentes CGU.

Article 8. Protection des données à caractère personnel

8.0. Rôles respectifs

Pour les traitements réalisés au moyen de la Plateforme sur les données des Personnes Physiques Cibles et sur les contenus intégrés par l'Entité et ses Utilisateurs (mesures, vidéos, résultats d'analyse, profils, annotations), la SOCIÉTÉ agit en qualité de sous-traitant, pour le compte de l'Entité qui agit en qualité de responsable de traitement, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après la « Réglementation »). La SOCIÉTÉ ne traite ces données que sur instruction documentée de l'Entité, aux seules fins de fournir les Services, et ne les utilise à aucune autre fin, notamment commerciale, statistique ou d'entraînement de modèles. Les obligations respectives de l'Entité et de la SOCIÉTÉ à ce titre sont définies dans l'Accord de traitement des données conclu entre elles, qui prévaut sur le présent article.

Pour les données nécessaires à la création, à l'administration et à la sécurité des Comptes des Utilisateurs (identité, adresse électronique, rôle, appareils enregistrés, clé publique, journaux techniques), la SOCIÉTÉ agit en qualité de responsable de traitement, sur le fondement de l'exécution du contrat conclu avec l'Entité, dont l'Utilisateur est bénéficiaire, et de son intérêt légitime à sécuriser la Plateforme. Ces traitements sont décrits dans la Politique de confidentialité de la SOCIÉTÉ et dans son registre des activités de traitement.

8.1. Données à caractère personnel traitées sur la Plateforme

8.1.1 Catégories de données. Les données à caractère personnel traitées au moyen de la Plateforme (les « Données Personnelles ») relèvent de deux catégories distinctes :

- les données de l'Utilisateur, nécessaires à la création et à l'administration de son Compte : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, fonction, Rôle attribué par l'Entité, appareils enregistrés et clé publique, ainsi que les journaux techniques ; ces journaux ne comportent ni le contenu des requêtes ni l'adresse IP de l'Utilisateur ;
- les données des Personnes Physiques Cibles, collectées et intégrées à la Plateforme par les Utilisateurs sous la responsabilité de l'Entité : le pseudonyme attribué par l'Entité, la date de naissance et la fréquence cardiaque de repos, les mesures d'activité musculaire (électromyographie de surface) et de fréquence cardiaque, les vidéos captées lors des analyses, les résultats d'analyse et les observations qui s'y rapportent. Les Personnes Physiques Cibles ne sont connues de la Plateforme que par leur pseudonyme ; la table de correspondance entre pseudonyme et identité est tenue par l'Entité seule, en dehors de la Plateforme.

8.1.2 Nature et finalités. Les mesures d'activité musculaire et de fréquence cardiaque, la fréquence cardiaque de repos, les vidéos et les résultats d'analyse des Personnes Physiques Cibles sont des données physiologiques et des images de personnes en situation de travail, traitées à des fins d'évaluation ergonomique et de prévention des risques physiques, à l'exclusion de toute finalité médicale, diagnostique ou biométrique ; elles ne sont rattachées à aucun dossier de santé et ne permettent aucun diagnostic. Il appartient à l'Entité, responsable de traitement, de qualifier ces données au regard de l'article 9 de la Réglementation selon l'usage qu'elle en fait et d'en tirer les conséquences. La SOCIÉTÉ leur applique en tout état de cause un niveau de protection renforcé : elles sont chiffrées de bout en bout dès leur captation sur l'appareil de l'Utilisateur, ne sont jamais accessibles en clair à la SOCIÉTÉ en dehors de la mémoire du service de traitement le temps d'un calcul, et sont hébergées en France dans les conditions précisées à l'article 8.1.5 et à l'Accord de traitement des données.

Ces Données Personnelles sont traitées aux seules fins de mise à disposition et d'utilisation du Dispositif et des fonctionnalités du Logiciel, de fourniture des services d'hébergement, d'assistance et de maintenance, et de sécurité de la Plateforme, à l'exclusion de toute autre finalité.

8.1.3 Conservation. Les Données Personnelles sont hébergées sur des serveurs situés en France. Les données des Personnes Physiques Cibles et les contenus intégrés à la Plateforme sont conservés pour la durée fixée par l'Entité, dans la limite de la durée du contrat conclu entre l'Entité et la SOCIÉTÉ ; les éléments supprimés par un Utilisateur ou un Superviseur sont placés en corbeille pendant trente (30) jours puis définitivement purgés. Les données du Compte de l'Utilisateur sont conservées jusqu'à la suppression du Compte dans les conditions de l'article 3.3.5, ou au plus tard jusqu'à la suppression de l'organisation de l'Entité, qui intervient dans les trente (30) jours suivant la fin du contrat. Les fichiers supprimés du stockage le sont immédiatement ; les copies figurant dans les sauvegardes de la base de données disparaissent dans un délai maximum de sept (7) jours après la suppression. Les journaux techniques sont conservés sept (7) jours. Seules sont conservées au-delà la trace des demandes de suppression de Compte, à des fins de preuve, et les données dont la conservation est imposée à la SOCIÉTÉ par une obligation légale, pour la seule durée de celle-ci.

8.1.4 Exercice des droits. Toute personne dispose, dans les conditions prévues par la Réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses Données Personnelles, ainsi que du droit de définir des directives relatives à leur sort après son décès.

L'Utilisateur exerce ces droits, pour les données de son Compte, auprès de la SOCIÉTÉ, par courrier électronique à dpo@leonard-ergo.com ou par courrier postal à LÉONARD, 19 boulevard de la mer Caspienne, BP 40326, 73370 Le Bourget-du-Lac, ou auprès de son Entité. La SOCIÉTÉ répond dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande, prolongeable de deux (2) mois en cas de complexité, auquel cas l'Utilisateur en est informé.

Les Personnes Physiques Cibles exercent leurs droits auprès de l'Entité, responsable de traitement, seule en mesure de relier une demande à un profil pseudonymisé ; l'Entité y répond au moyen des fonctions de consultation, d'export, de modification et de suppression de la Plateforme. La SOCIÉTÉ transmet sans délai à l'Entité toute demande qu'elle recevrait directement d'une Personne Physique Cible et lui apporte l'assistance prévue à l'Accord de traitement des données. Toute personne dispose en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

8.1.5 Sécurité. La SOCIÉTÉ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données Personnelles,

conformément à l'article 32 de la Réglementation. Les fichiers de mesure, vidéos, résultats et observations sont chiffrés sur l'appareil de l'Utilisateur (AES-256-GCM, une clé par fichier); chaque clé de fichier est chiffrée pour la clé publique RSA-4096 de chaque Utilisateur autorisé (auteur, Superviseurs, membres des Équipes concernées, Lecteurs invités), et la clé privée de chaque Utilisateur ne quitte jamais ses appareils en clair. Les communications sont protégées en transit (TLS 1.2 au minimum). Les données sont hébergées en France, dans la région de Paris, par Scaleway, hébergeur certifié ISO/IEC 27001; la SOCIÉTÉ ne revendique pas la qualification d'hébergeur de données de santé (HDS). Ces mesures sont décrites dans le plan d'assurance sécurité communiqué à l'Entité et dans l'Accord de traitement des données; la Politique de confidentialité de la SOCIÉTÉ, accessible sur <https://leonard-ergo.com/>, en présente une synthèse.

8.2. Accessibilité des Données Personnelles

Le Logiciel permet à l'Utilisateur et à l'Entité d'accéder aux Données Personnelles, notamment celles concernant les Personnes Physiques Cibles, dans les limites de leur Rôle et des partages dont ils bénéficient, ce que les Utilisateurs acceptent. L'Utilisateur est informé que les Superviseurs de son Entité ont accès à l'ensemble des données qu'il produit sur la Plateforme.

La SOCIÉTÉ stocke et conserve les Données Personnelles des Personnes Physiques Cibles de façon pseudonymisée et chiffrée de bout en bout, dans les conditions de l'article 8.1.5. Les données conservées sur les appareils des Utilisateurs (enregistrements locaux de l'application mobile, exports réalisés dans le navigateur, clés) relèvent de l'Entité et de l'Utilisateur, qui en assurent la protection par le verrouillage et le chiffrement de l'appareil et, le cas échéant, l'outil de gestion de flotte de l'Entité.

Lorsque, à la demande de l'Entité et dans les conditions convenues au Devis et à une annexe spécifique de l'Accord de traitement des données, tout ou partie des Données Personnelles serait hébergé ou conservé sur une infrastructure fournie ou contrôlée par l'Entité, la répartition des responsabilités entre l'Entité et la SOCIÉTÉ est celle définie par cette annexe, qui prévaut sur le présent article; à défaut d'une telle annexe, la Plateforme est exclusivement fournie en mode SaaS sur l'infrastructure décrite à l'article 8.1.5.

Article 9. Garanties et responsabilité

9.1. Obligations et garanties de la SOCIÉTÉ

9.1.1 La SOCIÉTÉ met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des connexions, des contenus, des Données et des Données Personnelles, dans les conditions de l'article 8 et des documents auxquels il renvoie. Elle fournit la Plateforme, le Logiciel et le Dispositif au titre d'une obligation de moyens, selon des procédés conformes à l'état de l'art; en l'état des connaissances, les tests et l'expérience ne peuvent toutefois couvrir toutes les utilisations possibles.

9.1.2 La responsabilité de la SOCIÉTÉ à l'égard de l'Entité est régie exclusivement par les CGS, qui prévalent sur les présentes CGU pour tout ce qui concerne la réparation des dommages subis par l'Entité. À l'égard de l'Utilisateur, la SOCIÉTÉ ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que définis aux CGS, résultant de l'utilisation, d'une interruption ou d'un dysfonctionnement de la Plateforme, du Logiciel ou du Dispositif, sa responsabilité pour les dommages directs étant limitée dans les conditions de l'article 9.3.

9.1.3 Le Dispositif est un outil d'aide à l'analyse et à la décision. Il ne se substitue pas aux compétences, au jugement et à l'expérience des professionnels qui l'utilisent. L'analyse des données produites par le Dispositif, leur interprétation, les conclusions qui en sont tirées et les recommandations ou décisions qui en découlent, notamment en matière d'organisation du travail, de prévention ou de suivi des Personnes Physiques Cibles, relèvent de la seule responsabilité de l'Utilisateur et de l'Entité. La SOCIÉTÉ ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une interprétation erronée des données, ni des recommandations ou décisions prises sur leur fondement, sauf si le dommage résulte d'une erreur de calcul ou de traitement imputable à un manquement de la SOCIÉTÉ à ses obligations.

9.1.4 Les contenus intégrés à la Plateforme par l'Utilisateur ou l'Entité, notamment les vidéos et les données relatives aux Personnes Physiques Cibles, relèvent de leur seule responsabilité dans les conditions de l'article 4.3, auquel il est renvoyé pour les garanties qu'ils consentent à ce titre.

9.1.5 La SOCIÉTÉ ne garantit pas que la Plateforme et le Dispositif satisferont aux exigences de performance ou aux attentes particulières de l'Utilisateur, qu'ils fonctionneront sans interruption, discontinuité, anomalie ou erreur, ni qu'ils sont compatibles avec un matériel ou une configuration non conformes à la Documentation. Les anomalies signalées sont traitées

dans les conditions de l'article 10 et de l'Annexe « Assistance, maintenance et conformité réglementaire » des CGS, la Plateforme pouvant être temporairement suspendue à cette fin.

9.2. Obligations de l'Utilisateur

L'utilisation de la Plateforme implique une attitude loyale de l'Utilisateur, dans le respect des présentes CGU, au risque de voir sa responsabilité engagée. L'Utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité du Dispositif, du Logiciel et/ou de la Plateforme. Relèvent notamment de la seule responsabilité de l'Utilisateur :

- la mise en œuvre de procédés et mesures utiles destinés à protéger son matériel, ses logiciels, ses mots de passe et ses clés, notamment contre tout virus et intrusion ;
- le respect des prérequis techniques afin de permettre une utilisation optimale du Dispositif et de la Plateforme ;
- le choix du fournisseur d'accès ou du support de télécommunication, l'Utilisateur prenant en charge les abonnements nécessaires et leur coût ;
- l'état de la connexion Internet du terminal utilisé par l'Utilisateur, de son équipement et des moyens matériels permettant l'accès au Logiciel ;
- la précision, la pertinence et la véracité des informations et Données Personnelles renseignées sur la Plateforme ;
- toute utilisation du Dispositif non conforme aux présentes CGU ;
- la garde, l'usage conforme et la conservation en bon état des Équipements qui lui sont confiés par l'Entité, ainsi que le signalement sans délai à l'Entité de tout dysfonctionnement, perte, vol ou détérioration ; les conséquences financières d'une perte, d'un vol ou d'une détérioration des Équipements sont supportées par l'Entité envers la SOCIÉTÉ dans les conditions des CGS, sans préjudice des recours de l'Entité contre l'Utilisateur selon les règles qui leur sont applicables ;
- la récolte des données et Données Personnelles des Personnes Physiques Cibles, notamment leur exactitude, ainsi que l'usage de l'ensemble de ces données.

9.3. Exclusions et limitation

La responsabilité de la SOCIÉTÉ ne peut être recherchée, à quelque titre que ce soit, pour tout préjudice ou dommage direct ou indirect subi par l'Utilisateur du fait :

- de toute difficulté d'accès au Dispositif, en tout ou partie, résultant notamment de la qualité ou de la fiabilité de la connexion Internet, de l'équipement de l'Utilisateur et/ou de sa liaison Bluetooth ;
- de toute destruction accidentelle des données de l'Utilisateur ou de la Personne Physique Cible, des erreurs, défaillances de sécurité, virus et/ou autres conséquences causées par l'Utilisateur, sans faute de la SOCIÉTÉ ;
- de la perte des clés privées de l'Utilisateur ou de la perte, du vol ou de la compromission de ses appareils ;
- de l'impossibilité d'utiliser la Plateforme, le Logiciel et/ou le Dispositif en cas de force majeure ;
- du non-respect par l'Utilisateur des CGU ;
- d'un mauvais fonctionnement du Logiciel et/ou du Dispositif dû à un Utilisateur ou à l'Entité, notamment en cas de mauvaise manipulation ou installation du Dispositif lors de la récolte des données des Personnes Physiques Cibles ;
- d'une modification ou d'une altération du Dispositif par un Utilisateur ;
- de l'inexactitude des informations et déclarations transmises par l'Utilisateur ;
- de la transmission de Données Personnelles par l'Utilisateur à tout tiers non autorisé et/ou de toute divulgation des Données Personnelles de Personnes Physiques Cibles ;
- de la violation de droits de tiers par l'Utilisateur et/ou l'Entité.

La responsabilité de la SOCIÉTÉ ne peut être engagée en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la loi.

Dans le cas où la responsabilité de la SOCIÉTÉ serait retenue à l'égard d'un Utilisateur, tous préjudices confondus et cumulés par année contractuelle, elle est limitée au montant du plafond de responsabilité applicable à l'Entité en vertu des CGS, ce plafond étant global

et commun à l'Entité et à l'ensemble de ses Utilisateurs, quel que soit le nombre d'Utilisateurs demandeurs et de faits générateurs au cours de l'année contractuelle considérée. Les limitations et exclusions du présent article ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive de la SOCIÉTÉ, de dommage corporel, ni dans les cas où la loi interdit de limiter la responsabilité.

9.4 L'Utilisateur reconnaît que l'utilisation de la Plateforme, du Logiciel et du Dispositif implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet. De même, l'Utilisateur reconnaît que l'utilisation des Équipements implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites liées à l'énergie électrique, au chargement et aux risques de dysfonctionnement ou d'interruption. La responsabilité de la SOCIÉTÉ ne peut être engagée à quelque titre que ce soit dans ce cadre.

9.5 L'Utilisateur reste pleinement responsable de son utilisation de la Plateforme et des données, notamment vis-à-vis de l'Entité qui l'emploie ou qui l'a invité.

Article 10. Maintenance, dysfonctionnements et mise à jour du Dispositif

La SOCIÉTÉ peut, à tout moment, effectuer des opérations de maintenance régulières ou ponctuelles du Dispositif afin d'en assurer le bon fonctionnement, d'en améliorer les performances, de maintenir un niveau de sécurité adapté ou de corriger des dysfonctionnements. Les correctifs, mises à jour de sécurité et améliorations mineures sont déployés sans préavis. Les évolutions fonctionnelles du Dispositif, qu'elles résultent d'une initiative de la SOCIÉTÉ ou d'une demande de l'Entité, sont régies par l'article 3.1.1 des présentes CGU et, pour l'Entité, par les CGS.

Les maintenances planifiées susceptibles d'interrompre l'accès au Dispositif sont notifiées à l'Entité, lorsque cela est possible, au moins quarante-huit (48) heures ouvrées à l'avance et programmées, dans la mesure du possible, en dehors des heures ouvrées. Les interruptions d'urgence pour motif de sécurité sont régies par l'Annexe des CGS. Les mises à jour de l'application mobile sont conçues pour rester compatibles avec les versions antérieures encore installées; si une mise à jour devait être rendue obligatoire pour un motif

de sécurité, les Entités en seraient informées au préalable.

Ces mises à jour, maintenances et évolutions n'empêchent, par principe, pas l'Utilisateur d'accéder au Dispositif. En cas d'interruption temporaire ou de dysfonctionnement lié à ces opérations, la responsabilité de la SOCIÉTÉ ne peut être engagée à ce titre.

En cas de dysfonctionnement constaté par un Utilisateur, la SOCIÉTÉ s'engage à intervenir dans les meilleurs délais pour diagnostiquer et résoudre le problème dès qu'il est porté à sa connaissance par écrit, dans les conditions de l'Annexe des CGS. Chaque Utilisateur peut signaler tout dysfonctionnement à l'Entité, laquelle remonte l'information à la SOCIÉTÉ, ou directement au support technique de la SOCIÉTÉ aux coordonnées de l'article 12.

Article 11. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Dans les limites prévues par la loi en vigueur, les parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige à l'amiable avant d'engager une procédure judiciaire; à cette fin, l'Utilisateur peut contacter la SOCIÉTÉ à l'adresse support@leonard-ergo.com et/ou à son adresse postale. À défaut, tout litige entre la SOCIÉTÉ et l'Utilisateur tenant aux présentes CGU est soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

Article 12. Contact éditeur

La SOCIÉTÉ, en tant qu'éditeur du Dispositif et de la Plateforme, peut être contactée par le biais de son support technique : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (heure de Paris), hors jours fériés français; par téléphone au +33 7 56 80 96 88; par courriel à support@leonard-ergo.com. Pour toute question relative aux données personnelles : dpo@leonard-ergo.com.

Suivi des versions

VERSION	DATE	AUTEUR	MODIFICATIONS
1.0	1 ^{er} juin 2025	Bertrand Giffon	Première version des Conditions Générales d'Utilisation.
2.0	1 ^{er} octobre 2026	Bertrand Giffon	Mise à jour (acceptation et modification des CGU, sécurité des Comptes, suppression du Compte, tests d'intrusion et signalement de bonne foi, propriété des contenus, interopérabilité, protection des données, responsabilité) et mise en cohérence avec le corpus sécurité (LEO-PAS-001, LEO-DPA-A2, LEO-REG-001, LEO-CRY-001) : marques et destination non médicale (préambule); définitions Équipe, Gestionnaire de comptes, Rôle, Superviseur; adresses hub/mon-compte et mesure hors ligne (3.2.1); clés par Utilisateur et sauvegarde de la clé (3.2.2); description des Rôles USER / SUPERVISOR / ADMIN / VIEWER / SUPERADMIN et des Équipes (3.3.1); politique de mots de passe réellement appliquée, validité des invitations et du lien de réinitialisation, absence de MFA applicatif (3.3.2); sessions et remplacement de clé (3.3.3); retrait des « Services de jeux » et de l'accès des Personnes Physiques Cibles (3.3.4, 4.1); suppression du Compte et effacement des clés (3.3.5); usage non individuel des résultats (4.1); consentement, floutage et vidéo source (4.3.4); API et connecteurs conditionnés à leur mise à disposition (4.2, 4.4); nature des données des Personnes Physiques Cibles, retrait de la mention HDS, sécurité et conservation (8.1.2, 8.1.3, 8.1.5); accès des Superviseurs et données locales, déploiement spécifique conditionné à une annexe du DPA (8.2); retrait de la clause « attributs de la personnalité » (9.1.4); article 3.1.1 : paragraphe contractuel transféré dans les CGS (1.3); suivi de versions.